



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
20/10/2020

Dossier complet le :  
22/10/2020

N° d'enregistrement :  
f09320p0244

### 1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la Clinique Saint-George - Nice (06)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Clinique Saint George

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sylvain LAMBERT

RCS / SIRET

9 6 8 8 0 2 2 4 9 0 0 0 0 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Création d'une surface de plancher répartie sur les différentes opérations de 8 975 m <sup>2</sup> .
41.Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectif de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Création de 203 places ce qui portera à terme la capacité de l'établissement à 584 places de stationnement véhicule soit 584 - 429 (places existantes) = 155 places supplémentaires.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'extension de la Polyclinique Saint George.

Une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (cerfa n° 14734\*03) est réalisée et déposée en même temps que le PC5 (PC en lien avec la 3ème tranche).

3ème tranche :

- démolition du bâtiment chimio existant

- construction du nouveau bâtiment J pôle mère-enfant (Hall 4)

comprenant 4 niveaux de sous-sols soit environ 200 places de parking raccordés au parking existant du bâtiment G et 6 niveaux destinés principalement à un nouvel accueil, un service de néonatalogie, F.I.V, bloc obstétrical et maternité.

(cf.note d'accompagnement, jointe au dossier d'examen cas par cas, en annexe)

## 4.2 Objectifs du projet

En avril 2018, la clinique a été rachetée par le groupe Kantys. L'implantation du groupe a été renforcée en 2019 par l'acquisition du foncier des établissements Saint George, Saint Antoine, des SSR La Sérèna et Atlantis et la clinique psychiatrique des Trois SOLLIES, permettant ainsi d'élaborer des perspectives de développement in situ. En parallèle, le groupe Kantys a réalisé l'acquisition de la clinique Santa Maria située dans les locaux de la fondation Lenval. Titulaire d'un bail précaire, la clinique Santa Maria a vocation à être rapatriée sur le site de la clinique Saint George. L'objectif du projet est d'augmenter les pôles de compétences de l'établissement ainsi que sa capacité d'accueil.

Pour ce faire, l'établissement envisage un certain nombre d'opérations divisé en plusieurs permis. En premier lieu, l'établissement souhaite sécuriser son approvisionnement en électricité et subvenir au besoin dans le futur, en créant un nouveau poste HTA.

Dans un second temps, l'établissement souhaite relocaliser son service des urgences au rez-de-chaussée du bâtiment A pour améliorer la visibilité et l'accessibilité du plateau à la population. Cette opération permettra de libérer l'accès pour la mise en place du chantier pour la construction d'un nouveau bâtiment, nommé « bâtiment I » destiné aux activités de chimiothérapie et de pharmacie à usage intérieur. Ainsi la place libérée, l'établissement souhaite créer un pôle « Mère enfant » permettant d'accueillir la relocalisation de la clinique Santa Maria et créer une maternité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Plusieurs tranches de travaux sont envisagées, à savoir :

1ère tranche :

- aménagement des urgences en A0 avec réhabilitation et extension des locaux ; surélévation du bâtiment A ; construction de la passerelle du parking ; construction d'un poste de distribution HTA

2ème tranche :

- construction du nouveau bâtiment I en prolongement du bâtiment H (hall 3) côté Nord, ce bâtiment comprendra la surélévation du E (+1 niveau) et un nouveau volume (I) de 6 niveaux à usage de chimiothérapie/pharmacie/bureaux/locaux divers.

3ème tranche :

- démolition du bâtiment chimio existant ; construction du nouveau bâtiment J pôle mère-enfant (hall 4) comprenant 4 niveaux de sous-sols soit environ 200 places de parking raccordés au parking existant du bâtiment G et 6 niveaux destinés principalement à un nouvel accueil, un service de néonatalogie, F.I.V, bloc obstétrical et maternité.

C'est cette tranche 3 qui est concerné par le Cas ppar Cas.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La clinique poursuivra son exploitation telle qu'aujourd'hui mais avec une modernisation de ses bâtiments et la création d'un nouveau parking permettant d'accueillir plus de visiteurs et un pôle mère-enfant.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En plus d'un permis de construire, les aménagements sont soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale en lien avec la réalisation de travaux et constructions créant une surface de plancher de 8 975 m<sup>2</sup> et la création d'une aire de stationnement ouverte au public de 200 places. Cette demande d'examen au cas par cas est réalisée et déposée en même temps que le PC5 (PC en lien avec la 3<sup>ème</sup> tranche).

Une déclaration de modification d'une installation classée ICPE (Cerfa n°15272\*02) sera réalisée en parallèle du permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aujourd'hui, le terrain d'une superficie d'environ 32 188 m <sup>2</sup> se compose de : 9 673 m <sup>2</sup> d'emprise bâtiment ; 8 272 m <sup>2</sup> de voirie ; 14 243 m <sup>2</sup> d'espaces verts. A terme, la surface de plancher totale est de 30 367 m <sup>2</sup> . Projet comprenant (entre autres) : - construction du nouveau bâtiment J pôle mère-enfant (hall 4) : 5350 m <sup>2</sup> - extension du parking : 4 560 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2 avenue de Rimiez  
06105 Nice

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 44' 01" N Lat. 7 ° 16' 41" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le présent projet consiste à agrandir la Clinique Saint George créée en 1969.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à 1km au Sud-Est de la clinique : "MONT VINAIGRIER -- OBSERVATOIRE" (n°930020151) - ZNIEFF de type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nice n'est pas une commune en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est à 2,7 km à l'Ouest de la clinique : "Provence - Alpes - Côte d'Azur" ( n°FR82).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nice est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La clinique n'est pas située dans un de ces zonages.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 3e Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Nice Côte d'azur a été approuvé en juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Clinique Saint George n'est pas concernée par des sites classés ou inscrits, ni par des périmètres de monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Clinique se trouve en dehors de zones humides d'après la base de données SIG Réseau Zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPR risque inondation, risque mouvement de terrain, risque séisme, risque incendie. -PPRI 06DREAL20200003 - 06 PPR IN Paillon aval 2020 prescrit le 25/03/2020 -PPRI 06DREAL20130003 - PPR MVT Nice 2020 approuvé le 16/03/2020 -PPRI 06DREAL20190004 - 2019 prescrit le 26/07/2017, approuvé le 28/01/2019 -PPRI Incendie, approuvé le 7/02/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL, ni BASIAS n'est identifié à proximité de la Clinique Saint George.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nice n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS 31, la zone de projet n'est pas concernée par un périmètre de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La clinique n'est pas dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 900m au Sud-Est de la clinique : "Corniches de la riviera" (FR9301568)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La clinique n'est pas concernée par un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau ne sera nécessaire, le site est raccordé au réseau communal. Absence de rabattement de nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des travaux prévus par la Clinique Saint George, il n'y aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines car il n'y a aucune modification des rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol; profondeur mesurée des eaux souterraines (+ de 25m) courant de l'été 2020 lors de nouveaux sondages/profondeur du parking à construire (-12m). Les eaux pluviales de toiture et de voirie seront collectées via un bassin existant et un nouveau à construire dans le bâtiment J puis évacuées au réseau communal par un débit limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais de 16 200 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte très urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La clinique est une installation classée au titre des ICPE. Elle est soumise à déclaration sous contrôle au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des ICPE : -1185 : Gaz à effet de serre ; -2910 : Combustion ; -4725 : Oxygène.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque faible feu de forêt, en zone B2 du PPRN, sur sa partie Nord-Ouest. Il est également concerné par risque de séisme, en zone B4 (Rocher avec effet de site topographique) du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire et la zone de projet n'est pas concernée par ce risque. La gestion des déchets est conforme à la réglementation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension de la clinique n'engendrera pas de trafics supplémentaires au regard de l'existant, excepté ponctuellement lors de la phase de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La clinique est localisée dans le périmètre d'un plan de prévention du bruit. Le projet n'est pas de nature à provoquer du bruit excédentaire à la situation actuelle. En phase travaux, l'évolution des engins et l'aménagement du site peut être ponctuellement source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de vibrations hors phase travaux et n'est pas concerné par celles-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La clinique engendre des émissions lumineuses, le projet n'en engendrera pas de supplémentaire à la situation existante.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air supplémentaire à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre des travaux prévus par la clinique saint george, aucune modification des rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol n'est prévue.</p> <p>Les eaux pluviales de toiture et de voiries sont récupérées au niveau du réseau communal via un bassin existant et non modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet de condensation des chaudières, rejets des eaux pluviales du site au réseau. La quantité et la qualité sera non modifiée dans le cadre de la procédure cas par cas R122-2.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des déchets d'hôpitaux, la quantité ne sera pas modifiée dans le cadre de la procédure cas par cas R122-2. La gestion des déchets est non modifiée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux patrimoines alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendre pas de modification supplémentaire sur les activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La zone de projet ne se trouve pas sur une commune transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des préconisations seront prises pour limiter les effets sur l'environnement ou la santé humaine, notamment :

- une charte de chantier propre sera mise en place concernant la gestion des déchets et des pollutions potentielles ;
- une surveillance et des mesures avec le SDIS 06 seront prises au regard du risque incendie ;
- ...

Une synthèse des mesures prises lors de la phase travaux et de la phase d'exploitation est proposé dans la note d'accompagnement au présent cas par cas, en annexe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en une extension d'un ouvrage existant.

L'extension ne va impacter aucun habitat d'intérêt remarquable et les surfaces concernées sont limitées.

Enfin, le projet, d'intérêt public, ne prévoit aucun rejet ou émission et ne constitue donc pas une source de pollution potentielle. En regard de ces éléments, le maître d'ouvrage pense que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note d'accompagnement au cerfa "cas par cas"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

20/10/2020

Signature

